



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RHÔNE

Pôle Territoire
Foncier

Réf.

Dossier suivi par
PASUT-MOYNE Marta
+33 (0) 4 78 19 61 23
marta.pasut-moyne@rhone.chambagri.fr



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE TALUYERS
160, RUE DE LA MAIRIE
69440 TALUYERS

La Tour de Salvagny, le 10 octobre 2019

Objet : Modification n°1 du PLU de Taluyers

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la modification n°1 du PLU que vous avez engagée. Nous vous en remercions.

Cette modification concerne plusieurs objets relatifs à la zone urbaine, (emplacements réservés, OAP, règlement,...) qui n'impactent pas la zone agricole et pour lesquels nous n'avons pas de remarques particulières.

Un emplacement réservé à proximité de bâtiments agricoles en activité inclus dans la zone urbaine est par ailleurs diminué.

Elle concerne également la création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limité) en zone agricole établit sur des parcelles aujourd'hui occupées par une activité économique.

Jusqu'à présent en zone agricole A, les bâtiments de cette activité ne pouvaient pas évoluer. Située en bordure de la RD 342, son évolution n'aura pas d'impact sur le territoire agricole. Ainsi, nous n'avons pas d'opposition à l'instauration d'un STECAL sur les parcelles déjà occupées, en sachant que l'évolution du bâtiment est limitée à 200 m².

Ainsi, nous n'avons pas de remarques particulières sur cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard BAZIN
Président de la Chambre d'agriculture du Rhône

Siège social
Chambre d'agriculture du Rhône
18 avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 910 014 00031
APE 9411Z

www.synagri.com/rhone